



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 6 décembre 2018

Délibération n°48/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le six décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 13 novembre 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, Didier Jobit, Jacques Chabot, Didier Villat et Philippe Bouty.
Mesdames Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade, Marie-Claude Guionnet, Emilie Richaud et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-François Dauré, François Nebout, William Jacquillard, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Jean-Hubert Lelièvre et Jérôme Sourisseau.
Madame Martine Pinville.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et monsieur Daniel Braud.

Membres consultatifs absents excusés: Madame Cécile François et monsieur et Andreas Koch.

Objet : Admission en non valeur

Monsieur le Payeur Départemental a adressé aux services du SMPI un état de proposition en non-valeur concernant un reste à recouvrer dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

La somme irrécouvrable concerne un solde de loyer d'un montant de 3,74 euros portant sur un titre initial de 321,28 euros.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité [12 présents – 12 votants – 12 voix « pour »] :

- acceptent l'admission en non-valeur du produit irrécouvrable ci-dessus détaillé ;
- autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 déc. 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 déc. 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 11 décembre 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis